



## LIGUE ÎLE DE FRANCE DES ECHECS COMMISSION TECHNIQUE

DECISION 2007-01

Paris, le 21 juin 2007.

La Commission Technique le mercredi 20 juin 2007 a décidé, conformément à l'article 2 du règlement des critères,

En raison des forfaits constatés par leur Directeur de Groupe respectif,

Il est décidé de d'encaisser les cautions des clubs suivants :

### En Petits Pions

- Rueil Malmaison
- Clichy
- Vélizy Mats en 3 Coups
- Aubervilliers

### En Fou :

- Ollainville

### En Tour :

- Romainville

### En Cavalier :

- Bonnières
- Antony

Les Directeurs de groupes sont priés d'en informer les équipes sanctionnées dans les meilleurs délais.

Les équipes sanctionnées peuvent, par la voix de leur président de club, faire appel de cette décision auprès de la Commission des Litiges de la Ligue IDF, par courrier recommandé à l'adresse de la Ligue Île de France des Echecs, dans un délai de 10 jours à compter de sa notification.

Pour la Commission Technique d'Île de France.

Frédéric BUONO,  
Président de la Commission Technique d'Île de France